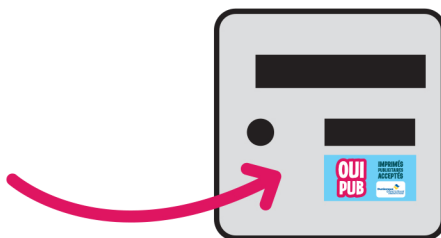


OUI-NON?

VOUS AVEZ LE CHOIX

> Vous souhaitez continuer à recevoir les imprimés publicitaires dans votre boîte aux lettres ?

Appelez cet autocollant sur votre boîte.



> À l'inverse, les imprimés publicitaires encombrant votre boîte ? Vous n'y prêtez pas attention ?

Sachez que vous ne les recevrez bientôt plus...

À compter du 2 février 2023, la distribution « toutes boîtes aux lettres » d'imprimés publicitaires ne mentionnant pas un nom et une adresse de destinataire sera interdite dans l'agglomération.

Seuls les habitants ayant donné leur autorisation continueront de les recevoir. Ainsi, si vous souhaitez toujours recevoir les imprimés publicitaires, vous pouvez poser sur votre boîte aux lettres l'autocollant OUI PUB ci-joint.

Les documents d'information tels les journaux comme La Voix du Nord et le Phare dunkerquois, les magazines de votre commune, de la Communauté urbaine et à vocation culturelle ne sont pas concernés par cette interdiction, vous continuerez de les recevoir dans votre boîte aux lettres.

> Et toujours le bon geste de tri...

Le papier est à déposer dans le sac jaune !



Plus d'infos sur :
www.jejettemoins-dk.fr (rubrique mes infos déchets)



OUI-PUB



En 2020

+ de 670 500 tonnes d'imprimés publicitaires non adressés

ont été distribuées en France (894 000 en 2019), alors que **près de la moitié des Français** (44 %) interrogés déclare jeter la publicité à la poubelle journalièrement ou sans y avoir prêté attention au moins 1 fois par semaine.

Source : ADEME (Agence de la Transition écologique), enquête 2020

Une expérimentation sur 3 ans

Afin de repenser la diffusion publicitaire « toutes boîtes » et d'en limiter l'impact environnemental, le ministère de la Transition écologique et l'ADEME lancent le dispositif « OUI PUB » dans 14 territoires.

La Communauté urbaine de Dunkerque a choisi de prendre part à cette expérimentation car elle s'inscrit pleinement dans la démarche « Je jette moins, je trie mieux » qui vise à faire réduire la production de déchets par le réemploi, le troc, la réparation...

Une expérimentation sur 3 ans prévue dans la loi Climat et Résilience adoptée le 22 août 2021.

Plus d'infos sur :
www.jejettemoins-dk.fr (rubrique mes infos déchets)

